



# LA SCIENCE COMME BOUSSOLE

# CONTEXTE



**Surfrider Foundation Europe agit depuis plus de 30 ans pour protéger l'océan. Chaque année, des milliers de citoyens, d'associations, d'entreprises et de scientifiques participent à la collecte de données sur les déchets aquatiques, permettant de mieux comprendre leurs origines et leurs impacts.**

En 2025, Surfrider a mené plusieurs programmes scientifiques et de science participative qui ont permis d'analyser la quantité, la nature et la répartition des déchets retrouvés sur les plages et les berges des rivières en Europe.

- Les Initiatives Océanes permettent à n'importe qui de collecter et quantifier 30 types de déchets.
- Biomédia recueille des données opportunistes sur la présence et le type de biomédia.
- Les protocoles Oskar/DCSMM surveillent des sites de 100 mètres chaque saison avec une classification détaillée de 251 catégories de déchets en plage et rivière.

L'ensemble des données est utilisé à différentes échelles locale, nationale et européenne pour améliorer les connaissances scientifiques sur le sujet. Ces informations servent également aux équipes de plaidoyer pour influencer les décideurs politiques et interpeller les industriels, afin d'agir directement à la source de la pollution et promouvoir des réglementations plus strictes en faveur de l'environnement.

Ce rapport met en lumière les résultats de ces actions et souligne l'importance de l'engagement collectif. Chacun, à son échelle, peut contribuer à préserver l'environnement et l'océan.



# GRANDS CHIFFRES

---

799

NOMBRE  
D' ACTIONS  
AVEC  
QUANTIFICATION



1 372 050

NOMBRE DE DÉCHETS



395 KM

DISTANCE ANALYSÉE



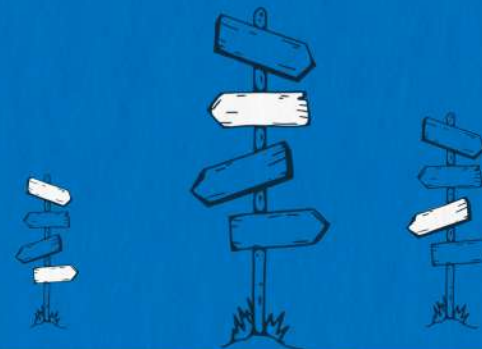
17 172

NOMBRE DE PARTICIPANTS



347/100M

NOMBRE DE DÉCHETS / 100M

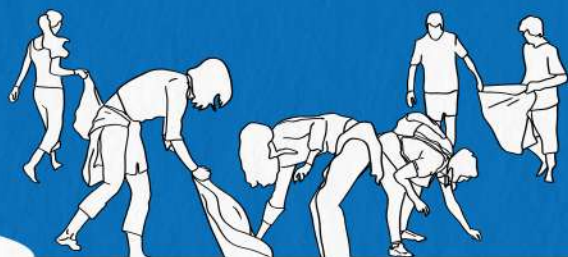


# LOCALISATION DES ACTIONS



- 1 Atlantique Nord 3%
- 2 Mer Baltique 0,4%
- 3 Manche- Mer du Nord 31%
- 4 Golf de Gascogne 41%
- 5 Mer Noire 1,5%
- 6 Méditerranée Ouest 16,5%
- 7 Méditerranée Est 0,5%
- 8 Cote Ibérique 6%
- 9 Océan Indien 0,1%

100%



# TOTAL DES DÉCHETS QUANTIFIÉS : VIA LES INITIATIVES OCÉANES

T  
O  
P

10



1. Mégots de cigarette :  
587 514



2. Fragments de plastique  
non identifiables :  
84 756



3. Pêche : filets et cordages :  
55 505



4. Capsules en métal :  
47 776



5. Sacs plastique :  
45 491



6. Fragments de verre :  
37 821



7. Fragments de  
polystyrène :  
33 652



8. Emballages snack,  
sucrerie :  
27 694



9. Emballages alimentaires :  
25 360



10. Bouchons de bouteille :  
25 250

Déchets conchylicoles : 9 149  
Canettes : 9 117  
Cotons tiges : 9 071  
Bouteilles plastiques boisson < 50cl : 9 026  
Fragments de métal : 7 224  
Bouteilles en verre : 6 247  
Bâton de sucettes : 6 128  
Bouteilles plastique boisson > 50 cl : 5 474  
Fragments textile : 4 854

Lingettes nettoyantes : 4 642  
Tampons et applicateurs : 3 576  
Gobelets plastiques : 4 237  
Pailles : 3 536  
Lignes de pêche / Hameçons : 3 360  
Emballages médicaments : 2 185  
Cartouches de chasse : 2 041  
Couverts plastique pique-nique : 1 767  
Jouets : 1 612

Bouteilles plastique (hors boisson) : 1 424  
Briquets : 1 349  
Chaussures : 1 052  
Ballons de baudruche : 903  
Touillettes : 583  
Assiettes plastique pique-nique : 579  
Pneus : 259  
Masques à usage unique : 252

# OSPAR (PLAGE/RIVIÈRE)

EN 2025, 9 SITES RÉPARTIS EN FRANCE ET EN ESPAGNE ONT ÉTÉ SUIVIS DANS LE CADRE DE SUIVI SCIENTIFIQUE.

## LES CRITÈRES À RESPECTER :

- 1 SITE = UNE ZONE DE 100M DE LONG
- 4 COLLECTES DANS L'ANNÉE SUR LE SITE
- QUANTIFICATION AVEC UN PROTOCOLE DE 251 CATÉGORIES

NOMBRE DE DÉCHETS QUANTIFIÉS : 11 860

EN MOYENNE : 349 DÉCHETS / 100M SUR LES SITES ÉTUDIÉS



# ORIGINE DES DÉCHETS

## PLASTIQUE À USAGE UNIQUE ET FRAGMENT NON IDENTIFIABLE

LITTORAL

60% des déchets quantifiés

25% des déchets quantifiés

INTÉRIEUR  
DES TERRES

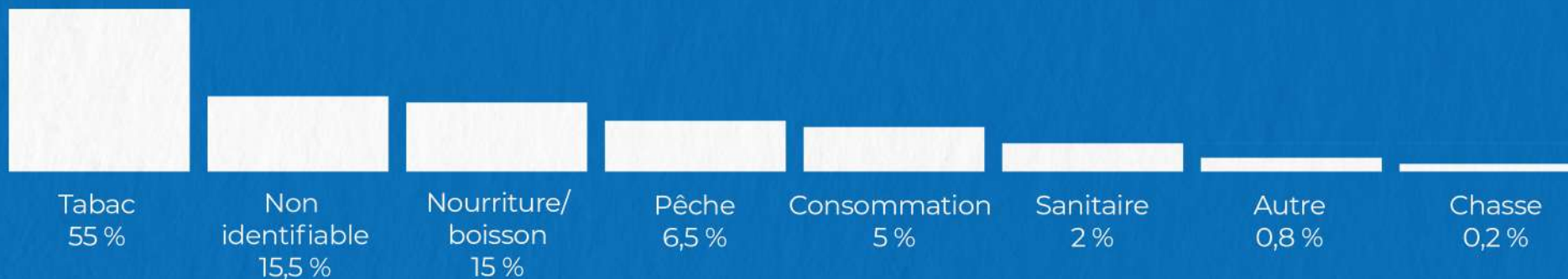
85% des déchets quantifiés

10% des déchets quantifiés

PLASTIQUE À USAGE UNIQUE  
77% DES DÉCHETS QUANTIFIÉS

FRAGMENTS DE PLASTIQUE  
NON IDENTIFIABLES  
18% DES DÉCHETS QUANTIFIÉS

## RÉPARTITION PAR USAGE DES DÉCHETS QUANTIFIÉS :



# BIOMÉDIA

Il s'agit d'objets en plastique utilisés comme support pour des bactéries afin de dégrader la matière organique dans les étapes d'épuration des eaux usées.

Lors de crues, d'orages intenses, de fortes périodes touristique générant des flux importants d'eau ou lors de dysfonctionnements des infrastructures, les biomédias peuvent se retrouver déversés dans l'environnement.

7 197 Biomédia ont été retrouvés et quantifiés en 2025

Des biomédias ont été retrouvés sur les plages et berges de 122 communes

6 pollutions identifiées en Europe en 2025 :

- Swensea (Angleterre)
- Eastbourne (Angleterre)
- Dammarie les lys (France)
- Ria de arroussa (Espagne / Galice)
- Matosinhos (Portugal)
- Cartagène (Espagne)

Vous en retrouvez sur la plage ou une berge ? signalez nous leur présence ici : <https://biomedia.surfrider.eu/temoigner-pollution-biomedia/>

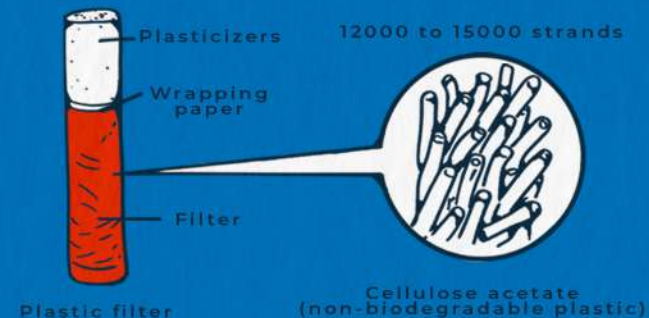
# TABAC

Des mégots de cigarette sont retrouvés dans 94% des collectes.  
880 041 mégots ont été quantifiés en 2025.

1 mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 1000L d'eau  
Jusqu'à 7000 substances chimiques sont contenues dans le mégot

Les déchets liés au tabac, et en particulier les mégots de cigarette, sont parmi les déchets les plus retrouvés dans l'environnement et les milieux aquatiques.

La responsabilité des producteurs de tabac est donc clairement interrogée : il est scientifiquement établi que ces filtres n'apportent aucun bénéfice pour la santé, tout en étant de véritables poisons pour l'environnement.



Dans ce contexte, Surfrider mène une campagne en faveur de l'interdiction des filtres de cigarettes, ainsi que des poches de nicotine et des puffs, deux sources de pollution plastique à usage unique en forte expansion. Cette revendication est défendue au niveau européen dans le cadre de la directive sur les plastiques à usage unique, en écho à notre plaidoyer international sur le traité plastique.



# PELLETS



Il s'agit de la matière première permettant aux industriels de fabriquer des objets en plastique.

La pollution peut être occasionnée durant la manipulation des granulés de plastique industriels (GPI), le transport (maritime et terrestre) ou encore le stockage. Le vent et la pluie participent ensuite à leur dispersion, car elles sont très légères.

En 2025

Plomeur (France)  
La test-en-Buch (France)  
Tarragone (Espagne)



Victoire :

En 2025, l'adoption de la réglementation européenne sur les granulés plastiques industriels marque une avancée majeure dans la lutte contre les pollutions industrielles. Elle reconnaît enfin l'ampleur des pertes de pellets et leurs impacts sur l'environnement. Les acteurs de la chaîne de valeur du plastique sont désormais responsabilisés et devront mettre en place des mesures de prévention, ainsi que des actions de nettoyage en cas de déversement. Cette adoption constitue une victoire collective : elle démontre le rôle clé des données de terrain et de la mobilisation citoyenne pour faire évoluer les politiques publiques.

# L'ENGAGEMENT DE TERRAIN

Les données présentées dans ce rapport existent grâce à l'engagement de milliers de bénévoles. En 2025, ils et elles se sont mobilisé-es partout en Europe (et au delà) pour collecter et quantifier les déchets, transformant chaque action de terrain en un levier concret pour la protection de l'océan. Leur implication est le moteur de l'action de Surfrider, sans eux rien ne serait possible.

En 2026, quel enjeu législatif ? la révision de la Directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

Envie de passer à l'action pour l'océan ?

Il est possible de s'engager aux côtés de Surfrider à travers l'un de nos trois programmes : Initiatives Océanes, Biomédia ou OSPAR et de transformer l'engagement citoyen en impact concret. Collecte de déchets, production de données ou contribution à la science citoyenne : chacun peut trouver sa place.



Contactez nous : [citizenscience@surfrider.eu](mailto:citizenscience@surfrider.eu)



**SURFRIDER**  
FOUNDATION



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA). Ni l'Union européenne ni la CINEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Soutenu par

